



Depot plainte suite à un compromis

Par Matteo_50

Bonjour, je vais tenter de vous expliquer la situation :

Tout d'abord, je m'appelle Mattéo, j'ai 18ans.

J'ai récemment acheté un macbook pro sur un site d'enchères, comme j'ai l'habitude de le faire après un achat sur internet, je supprime la carte virtuel que j'avais crée pour cet achat.

Problème, j'ai du faire une bêtise en supprimant la carte et en fait je l'ai bloqué. Ce qui a fait un litige sur la transaction, alors que j'avais bien reçu le produit.

Quelques jours après (je m'étais pas rendu compte que j'avais fais cela) je reçois un appel de l'entreprise d'enchères qui me demande à quoi je joue en faisant opposition à la transaction alors que j'ai bien reçu le produit. Je suis resté bouche B, je me demande ce qui se passe et je vois en fait dans la liste de mes cartes virtuels, que celle dont je vous parlez et toujours là mais avec le status "bloqué" et la transaction avec marqué "litige en cours".

Problème, le commerçant me laisse jusqu'à mardi 12h pour régler le soucis, ou sinon il portera plainte contre moi. Pas de soucis je lui dis, en disant que je vais régler le problème et que je suis pas du tout un voleur, en m'excusant pour la situation.

Après avoir contacté ma banque, elle me répond que le litige ne peut pas du tout être annulé maintenant, et qu'il faut que le commerçant réponde d'abord au litige pour qu'il soit automatiquement fermée en sa faveur.

J'explique cela au commerçant qui me répète que je dois me débrouiller, avant mardi 12h.

En gros, il va porter plainte contre moi, alors que ce fameux "litige" va être clos en sa faveur et c'est qu'une question de temps.

Je ne sais pas quoi faire, je peux pas accélérer le litige.

merci d'avoir lu

Par jpgroussard

Bonjour Juli,

faites un virement au commerçant !

Cdlit

Par Matteo_50

merci de votre réponse ! J'ai déjà proposé, il a refusé car cela ne passait pas en comptabilité...

Cordialement

Par Pierrejacques11

Bonjour, vous avez fait une erreur, comme cela peut arriver à tout le monde. Maintenant au lieu de courir après toutes les parties par mail tél etc... vous pouvez faire un LRAR à la banque afin de demander le paiement au vendeur avec copie en LRAR à ce même vendeur. Ceci prouvera votre bonne foi et ensuite les choses rentreront dans l'ordre car le vendeur traitera avec la banque afin de récupérer son argent. Il ne va pas s'embarquer dans une procédure qui n'aboutira à rien surtout s'il pense récupérer son argent par voie amiable.

Par Matteo_50

Bonjour @Pierrejacques11, je vous remercie infiniment de votre message.

Cependant, je n'ai pas trop compris votre phrase "vous pouvez faire un LRAR à la banque afin de demander le paiement au vendeur avec copie en LRAR à ce même vendeur"

(je connais la définition de LRAR)

J'ai essayé de lui expliquer que je n'étais pas un voleur, que s'il fallait je pouvais même envoyer un chèque, virement instant ou autre. Il ne veut rien entendre et la seule solution qui lui convient c'est que je résout le litige avant mardi 12h. Sauf que je peux rien accélérer du tout, la banque m'a expliqué que pour que le litige soit clôt, il fallait que le commerçant réponde à la banque.

Il ne veut rien entendre.. je sais plus quoi faire, je suis un peu en panique de savoir que quelqu'un va porter plainte contre moi :(...

Merci..

Par Pierrejacques11

Je ne connais pas précisément la canal utilisé pour l'achat de ce Mac mais si les acheteurs peuvent bloquer les transactions après réception de la marchandise c'est très risqué pour les vendeurs.

Sa réaction est donc justifiée, mais s'il ne veut pas vous croire sur parole, vous devez vous protéger par des écrits. Faire un virement pourrait d'ailleurs aboutir à un double paiement et complexifier les choses.

Donc il faut selon moi lui couper l'herbe sous le pied en expliquant par écrit qu'il n'y a de votre part aucune intention de vous soustraire au paiement de l'objet commandé et reçu, et que pour preuve vous lui envoyez une copie de la lettre que vous aurez au préalable envoyé par recommandé à la banque et dans laquelle vous expliquez l'erreur que vous avez commise et qui est à l'origine du litige et dans laquelle vous demanderez à cette même banque de vous indiquer la marche à suivre afin que le vendeur soit payé dans les plus brefs délais.

A mon sens vous ne pouvez pas faire grand chose de plus pour l'instant.

Par Matteo_50

Merci de votre réponse une nouvelle fois, je comprends sa réaction mais le litige est déjà en train d'être clôturé en sa faveur, il manque juste le fait que ma banque contact le marchand, et que le marchand réponde à ma banque.

Après cela, le litige sera clos en faveur du marchand. Cependant il ne me laisse jusqu'à mardi 12h et il me faudrait plus de temps.. J'ai pris en captures d'écran les dire de l'assistance que j'ai contacté par chat qui confirme ce que je viens d'écrire.

A mon avis, peut être que c'est du bleuf, car plainte ou pas, la procédure pour qu'il soit remboursé n'ira pas plus vite, et dans tous les cas, l'argent ira de son côté.

Par Pierrejacques11

A l'impossible nul n'est tenu. Techniquement vous ne POUVEZ PAS assurer ce paiement pour mardi 12h puisque c'est un tiers (la banque) qui détient ces fonds.

Par Matteo_50

Oui je pourrais pas, ce n'est pas de mon ressort.. Il va porter plainte contre moi.. et je peux rien faire...

Merci

Par jodelariege

bonsoir

si la personne dépose plainte contre vous vous serez auditionné soit en gendarmerie soit en commissariat de police et vous pourrez expliquer votre situation et votre bonne volonté en donnant tous les preuves de ces dernières; une audition n'est pas un jugement au tribunal c'est une audition ... et le temps que la personne dépose plainte et que vous soyez auditionné vous aurez peut être eu l'occasion de régler le problème

Par Matteo_50

d'accord, savez vous comment et quand je saurais s'il à porter plainte ? merci

Par jodelariege

quand vous recevrez une convocation pour audition ; on ne sait pas quand...

Par Matteo_50

d'accord, je vais tenter d'appeler le commissariat pour voir leur avis. Cette plainte est inutile et n'accélèrera pas les choses..

Par jodelariege

ce n'est pas à vous de décider si cette plainte est utile ou pas si la personne décide de déposer plainte le commissariat l'acceptera.. au commissariat on va vous dire de faire tout ce que vous pouvez pour payer ce que vous devez et ce n'est pas parce que vous viendrez avant la personne en question que sa plainte ne sera pas acceptée si vous ne voulez pas de plainte débrouillez vous pour payer ce que vous devez

Par Matteo_50

je veux bien, j'ai fais mon maximum pour payer ce que je dois.. je ne peux pas accélérer le temps.